



Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale
6 février 2007
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 28^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 10 novembre 2006, à 15 heures

Présidente : M^{me} Intelmann..... (Estonie)

Sommaire

Point 57 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1997-2006) (*suite*)
- b) Coopération pour le développement industriel (*suite*)

Point 56 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (*suite*)

- a) Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (*suite*)
- b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (*suite*)

Point 40 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-61101 (F)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 57 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite) (A/61/307)

a) Mise en œuvre de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (1996-2006) (suite) (A/61/308)

b) Coopération pour le développement industriel (suite) (A/61/305)

1. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), abordant le point 57 a) de l'ordre du jour, au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, dit que l'élimination de la pauvreté est actuellement le défi mondial le plus pressant et une condition indispensable au développement durable, en particulier dans les pays en développement. Il conviendrait d'examiner de manière plus approfondie et simultanément des questions telles que la fourniture de ressources suffisantes aux fins du développement d'entreprises et l'adoption de politiques plus propices au développement dans les domaines du commerce international et des politiques monétaires et fiscales. Le Groupe des 77 et la Chine escomptent que leurs partenaires plus développés joueront un rôle de chef de file à cet égard.

2. La célébration couronnée de succès de l'Année internationale du microcrédit et de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ont sensibilisé à la nécessité d'une action permanente et plus concertée à tous les niveaux pour progresser sur la voie de l'élimination de la pauvreté, dont l'effet est particulièrement dévastateur pour les femmes et les enfants. Le Groupe des 77 envisage de présenter des résolutions afin de préserver l'élan suscité par ces manifestations. Il prévoit également de proposer que l'Assemblée générale proclame une deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2007-2016) afin de permettre aux pays en développement de réaliser les objectifs de développement du Millénaire et d'autres objectifs de développement arrêtés sur le plan international dans les délais prescrits. La proclamation d'une deuxième Décennie serait conforme au rôle fondamental de chef de file que doit jouer l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la coopération internationale et les partenariats mondiaux aux fins du développement.

3. Passant au point 57 b) de l'ordre du jour, **M. Le Roux** déclare que l'industrialisation est essentielle à la croissance économique soutenue, au développement durable, à l'élimination de la pauvreté, à la création d'emplois productifs, à la mobilisation de revenus ainsi qu'à l'accroissement de l'intégration sociale, dont celle des femmes dans le développement. Le Groupe des 77 souligne en conséquence le rôle que le renforcement des capacités de production et le développement industriel peuvent jouer pour favoriser la réalisation des objectifs de développement internationalement convenus et demande à la communauté internationale d'appuyer les efforts en la matière.

4. **M. Bai Yongjie** (Chine), se référant au point 57 a) de l'ordre du jour, dit qu'en dépit des efforts louables réalisés au cours de la décennie écoulée, la faim et la pauvreté sont omniprésentes dans les pays en développement.

5. Étant donné que l'élimination de la pauvreté est un défi à long terme, il conviendrait de tirer les enseignements nécessaires des activités réalisées pendant la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et de proclamer une deuxième décennie pour que toutes les parties continuent à prêter attention à l'importance de parvenir à des résultats pratiques, en ayant à l'esprit les objectifs de développement du Millénaire.

6. Le développement économique doit être au cœur des efforts d'élimination de la pauvreté. La communauté internationale, en particulier les pays développés, devrait prêter davantage d'attention aux difficultés particulières auxquelles les pays en développement se heurtent et honorer dans les meilleurs délais les engagements en matière d'assistance financière, de transfert de technologie, d'allègement de la dette et d'accès aux marchés pour créer une conjoncture extérieure propice à la croissance économique des pays en développement.

7. L'élimination de la pauvreté appelle également des politiques complètes et intégrées favorables aux pauvres et comportant des activités concernant la science, l'éducation et la santé publique. Une expansion économique qui ne tient aucun compte de l'équité sociale et du bien-être de la population ne fait qu'accroître la polarisation entre les riches et les pauvres et qu'aggraver le sort des pauvres.

8. En outre, parce que l'élimination de la pauvreté incombe à la société dans son ensemble, les ministères devraient constituer des partenariats avec le secteur privé et la société civile. Il importe de s'employer à mobiliser des ressources supplémentaires, à créer des mécanismes novateurs et à favoriser des mesures vigoureuses aux fins de la réduction de la pauvreté.

9. Bien que la Chine ait réalisé des progrès remarquables en matière de réduction de la pauvreté et de développement, en conséquence d'efforts soutenus entrepris dans les années 80, elle connaît encore des problèmes aigus concernant par exemple le faible revenu par habitant et un développement déséquilibré, en conséquence desquels il est très difficile d'éliminer la pauvreté. La Chine s'emploie à ce que la richesse créée par la réforme et le développement bénéficie à toute la population et est certaine que ses politiques lui permettront de répondre aux besoins fondamentaux de la population dans les meilleurs délais.

10. La Chine participe activement à l'effort mondial de lutte contre la pauvreté. En mai 2005, le Gouvernement chinois et le Programme des Nations Unies pour le développement ont créé le Centre international de lutte contre la pauvreté, qui préconise des approches novatrices en matière de lutte contre la pauvreté, favorise la transformation des politiques, appuie l'amélioration des échanges internationaux et facilite la coopération Sud-Sud. La Chine est disposée à participer à une coopération pratique, efficace et mutuellement bénéfique pour réduire la pauvreté dans le monde entier.

11. Passant à la question de la coopération pour le développement industriel, M. Bai Yongjie appuie l'activité déployée par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en matière de formulation de stratégies de coopération et de programmes d'assistance adaptés aux priorités de développement et aux situations spécifiques de pays et de régions ainsi que l'accent mis sur l'efficacité énergétique, la protection de l'environnement, la croissance de la productivité et le renforcement des capacités commerciales. La Chine espère que l'ONUDI renforcera encore davantage la coopération pour le développement industriel Sud-Sud, continuera à appuyer le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, jouera un rôle plus actif dans la promotion de la participation effective des pays en développement à l'économie mondiale et aidera ces pays à bénéficier davantage du commerce, des

investissements et de la coopération technologique mutuels.

12. **M. Mohamad** (Malaisie) abordant le point 57 a) de l'ordre du jour, dit que les défis que doit relever la communauté internationale à la fin de la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté demeurent redoutables. Il démontre cette assertion au moyen de statistiques. Néanmoins, certains progrès ont été réalisés en matière de réduction du nombre absolu de personnes vivant dans la pauvreté dans le monde entier, résultats dus dans une large mesure à la diminution du nombre des pauvres en Asie de l'Est et du Sud-Est et dans certaines parties de l'Asie du Sud.

13. Toutefois, la mondialisation, caractérisée par une interdépendance accrue entre États, la diminution de la marge de manœuvre des pays en développement s'agissant des politiques et l'instabilité accrue du système économique international, a entravé encore davantage les efforts déployés par les pays en développement pour éliminer la pauvreté. En outre, malgré la relation existant entre pauvreté et terrorisme, on a prêté moins d'attention à l'élimination de la pauvreté en conséquence de la lutte contre le terrorisme. Le rapport du Secrétaire général sur la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté (A/61/308) aurait dû analyser le caractère complexe des problèmes posés par l'élimination de la pauvreté au lieu de mettre l'accent sur la relation existant entre la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté et les droits de l'homme, pour importante que soit cette relation.

14. La communauté internationale devrait continuer à mettre l'élimination de la pauvreté au premier plan du programme mondial et proclamer une deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté. L'Organisation des Nations Unies, par son caractère universel, par sa présence généralisée dans les pays et par son expérience considérable, devrait jouer un rôle fondamental dans les efforts internationaux de lutte contre la pauvreté.

15. L'intervenant évoque des statistiques illustrant les avantages considérables qu'a tiré la Malaisie de sa politique de croissance économique animée par l'exportation et de croissance dans l'équité. Toutefois, la Malaisie continue à se heurter à d'importants défis, dont une pauvreté abjecte, en particulier dans les zones

plus isolées. Le Gouvernement malais prévoit donc de s'employer particulièrement à ce qu'un pourcentage plus élevé de la population rurale, en particulier dans les zones isolées, ait accès aux programmes de lutte contre la pauvreté et en bénéficie. Il créera également des couloirs de développement pour favoriser la croissance interrégionale.

16. La Malaisie connaît une urbanisation accrue et est consciente du fait qu'il convient d'adopter une panoplie différente de stratégies pour résoudre les problèmes de la pauvreté en milieu urbain. Il est nécessaire d'innover en associant un ensemble de mesures de planification urbaine, en affectant suffisamment de ressources aux infrastructures et en améliorant les services publics.

17. L'écart des revenus entre les zones urbaines et rurales continue à se creuser et la Malaisie reconnaît qu'il importe de déployer des efforts concertés, notamment de mettre l'accent sur le développement rural pour parvenir à la parité des revenus. Le Gouvernement malais s'emploie à augmenter le revenu des ménages et de la tranche de 40 % de la population ayant les plus faibles revenus.

18. **Mme Sahussarungsi** (Thaïlande) dit que les pays développés tout comme les pays en développement doivent se pencher avec plus d'énergie sur les problèmes persistants de la malnutrition, de la sécheresse et de la désertification ainsi que sur celui posé par la propagation du sida, qui contribuent tous à la pauvreté extrême.

19. Le commerce est le moteur le plus puissant de la croissance et du développement économique et la délégation thaïlandaise demande la reprise rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement. Un accès équitable aux marchés est l'élément essentiel du Programme de Doha pour le développement et constitue un élément crucial, si l'on veut que les pays en développement mobilisent des revenus propres à aider leurs citoyens à sortir de la pauvreté et à réaliser les objectifs de développement du Millénaire. Il convient donc de réexaminer les obstacles non tarifaires, tels que l'imposition de normes supérieures aux normes arrêtées sur le plan international.

20. Il convient également d'aborder les obstacles relatifs à l'offre pour assurer une croissance économique durable. La délégation thaïlandaise appuie donc l'Initiative d'aide au commerce, en particulier ses éléments relatifs à l'assistance technique et au

renforcement des capacités, qui visent à permettre aux pays en développement de récolter les fruits d'une amélioration de la capacité de production. Elle salue les efforts déployés par l'ONUDI pour aider ces pays à accroître leur part de la valeur ajoutée manufacturière ainsi que ses travaux concernant la mise au point et l'utilisation d'énergies renouvelables. Elle félicite également l'ONUDI et les autres organisations internationales compétentes, dont la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de leur contribution au renforcement de la capacité des pays en développement en matière d'offre.

21. La sécurité alimentaire est une autre condition préalable à l'élimination de la pauvreté et peut être réalisée si l'on dispose de suffisamment de ressources d'eau douce. L'accès à la terre, la disponibilité d'eau douce et d'habitats sûrs et protégés des catastrophes sont également cruciaux.

22. La Thaïlande a fait des progrès remarquables pour ce qui est de réaliser la plupart, voire l'intégralité, des objectifs de développement du Millénaire bien avant 2015. Après avoir fourni des exemples de ce progrès, l'intervenante dit qu'un certain nombre de défis demeurent, concernant par exemple la disparité des revenus entre régions et groupes dans le pays. Le Gouvernement thaïlandais accorde une grande importance au développement humain et à la sécurité humaine. Le PNUD a décerné son premier Prix de la mise en valeur des ressources humaines au Roi Bhumibol Adulyadej pour sa contribution extraordinaire à la mise en valeur des ressources humaines. De plus, le plan de développement économique et social du Gouvernement thaïlandais est axé sur une croissance et une justice d'excellente qualité.

23. La Thaïlande partage ses données d'expérience et ses meilleures pratiques avec d'autres pays en développement dans un certain nombre de cadres de coopération régionale et sous-régionale pour le développement, en particulier dans les domaines pour lesquels elle dispose de compétences, comme le développement agricole et la santé publique. Ces engagements illustrent l'appui énergique que continue d'accorder la Thaïlande à la coopération Sud-Sud, s'agissant des questions d'atténuation de la pauvreté.

24. **M^{me} Ferrari** (Saint-Vincent-et-les-Grenadines), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) dit que la pauvreté demeure le plus

important défi de la communauté mondiale et exige des mesures soutenues de tous les intéressés. En dépit de la croissance de l'économie mondiale et des progrès considérables dans les domaines de la médecine et de la technique, de nombreuses personnes vivant dans les pays en développement n'ont pas bénéficié des avantages potentiels de la mondialisation, qui n'a été profitable qu'à une minorité de la communauté mondiale.

25. Pays développés et pays en développement devraient honorer leurs engagements en matière de lutte contre la pauvreté. Les débats relatifs à la pauvreté devraient donc inclure des éléments tels que la réforme du système financier international, une solution durable et globale au problème de la dette extérieure, des augmentations importantes de l'APD et l'accès aux marchés pour les pays en développement. La suspension des négociations du Cycle de Doha est extrêmement regrettable; il faudrait les reprendre dans les meilleurs délais.

26. Dans la région des Caraïbes, la croissance économique est insuffisante pour réaliser d'importants progrès en matière de développement et d'élimination de la pauvreté. De plus, la fréquence accrue des catastrophes naturelles a lourdement entravé les perspectives de progrès socioéconomique de la région. La prise en compte des femmes constitue un autre élément important de la lutte contre la pauvreté et les pays de la Communauté des Caraïbes continueront à appuyer la démarginalisation des femmes au moyen d'efforts nationaux et internationaux et introduiront des mesures en vue d'améliorer les possibilités économiques offertes aux femmes.

27. Lors du Sommet du Millénaire, la communauté internationale a pris l'engagement de réduire de moitié la faim et la pauvreté extrême d'ici 2015. Bien que cette date approche, les objectifs paraissent toujours éloignés. La réalisation des objectifs que partage la communauté internationale nécessite davantage qu'une réaffirmation de l'importance des objectifs de développement arrêtés sur le plan international. Pour que la société mondiale soit plus prospère, il faudra que toutes les parties intéressées jouent leur rôle et fassent preuve de détermination et de volonté et qu'elles œuvrent de manière coordonnée et globale.

28. **M. Zoubi** (Jordanie) dit que de nombreux pays situés dans la tranche inférieure des pays à revenus moyens sont prêts à passer à une tranche supérieure en

conséquence d'une gestion économique prudente et de succès dans la mobilisation des moteurs de la croissance. Ces pays, bien qu'un certain nombre d'indicateurs démontrent leur potentiel, continuent à connaître la pauvreté et le chômage, demeurent vulnérables aux chocs extérieurs et les fardeaux de la dette privent leurs budgets nationaux de fonds nécessaires pour l'infrastructure et le développement.

29. Les pays situés dans la tranche inférieure des pays à revenus moyens ont besoin d'une assistance ciblée orientée vers les résultats afin d'accélérer la croissance, de faire échapper des millions de personnes à la pauvreté et de faire en sorte que les avantages de la réforme parviennent plus rapidement à des segments plus nombreux de la population. Le Forum du Groupe des onze a été constitué par les pays situés dans la tranche inférieure des pays à revenus moyens en septembre 2006, en marge de l'Assemblée générale, afin d'établir des programmes communs de croissance et de développement et de jouer un rôle plus actif dans la promotion de la paix et de la sécurité mondiales. L'appui en faveur du Forum devrait être considéré comme une œuvre de bien public internationale qui contribuera à la réalisation des objectifs mondiaux du développement pour tous. Le communiqué final du Forum a été distribué aux Missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et l'intervenant prie instamment les délégations de l'examiner et de le transmettre à leurs capitales.

30. **M. Maksimichev** (Fédération de Russie) dit que l'accroissement de la coopération internationale pour le développement industriel est l'une des conditions préalables essentielles de l'élimination effective de la pauvreté et de l'atténuation du sous-développement. L'ONUDI a des compétences exceptionnelles pour aider les pays les moins avancés dans les efforts qu'ils déploient pour combler le fossé technologique et développer leurs capacités industrielles. La Fédération de Russie apprécie hautement le rôle de l'ONUDI en tant qu'instance mondiale et appuie les plans visant à développer ses fonctions d'analyse, de prévision et de mise au point de méthodes.

31. La délégation russe appuie également les efforts déployés par l'ONUDI pour réagir rapidement aux besoins changeants des pays en matière de développement industriel et pour effectuer les modifications nécessaires dans les services qu'elle offre. Ceci est conforme aux priorités thématiques de l'ONUDI au stade actuel, dans les domaines pour

lesquels l'Organisation présente des avantages comparatifs par rapport au reste des organismes des Nations Unies, à savoir la lutte contre la pauvreté par l'emploi productif et le transfert des techniques, le développement des capacités commerciales et industrielles, l'efficacité de l'énergie et la protection de l'environnement.

32. La Fédération de Russie accorde une importance particulière à la coopération entre l'ONUDI et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), essentiellement en ce qui concerne l'assistance aux petites et moyennes entreprises et suggère que l'ONUDI ait une présence accrue sur le terrain, sans que cela se traduise par des pressions budgétaires accrues.

33. **M. Purevjav** (Mongolie) se déclare préoccupé par le fait que, malgré les engagements politiques pris pendant la première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté, il n'a pas été fait d'avancées décisives sur la voie de la réalisation de cet objectif. La réalisation des objectifs de développement du Millénaire, en particulier celui consistant à réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici à 2015, a été entravée dans de nombreux pays en développement par la faiblesse des moyens. En conséquence, il importe que la communauté internationale accorde d'urgence un appui permanent aux fins de l'élimination de la pauvreté.

34. La Mongolie est pleinement attachée à la réalisation des objectifs d'ici 2015. Ces objectifs ont été incorporés dans les principes directeurs concernant le développement économique et social du pays et les objectifs individuels seront reflétés chaque année dans le budget de l'État. Un certain nombre de mesures à retombées rapides sont mises en œuvre, une réforme fiscale a été introduite, instaurant une conjoncture favorable pour les entreprises, favorisant une croissance économique accrue et créant de nouveaux emplois. La célébration en Mongolie de l'Année internationale du microcrédit en 2005 a démontré l'importance des partenariats au niveau national entre toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé et les institutions financières, pour réduire la pauvreté et réaliser les objectifs de développement du Millénaire, en particulier dans les zones rurales.

35. Bien que les statistiques indiquent que la Mongolie réalisera la plupart des Objectifs d'ici à 2015, en particulier ceux concernant l'éducation, la

santé et l'équité entre les sexes, il incombe toujours à ce pays de lutter énergiquement contre la pauvreté. Un partenariat réel entre toutes les parties prenantes et une coopération effective avec les partenaires de développement sont donc essentiels. L'intervenant se félicite de l'appui considérable que l'équipe de pays de l'ONU fournit à la Mongolie aux fins de l'élaboration de sa Stratégie globale de développement fondée sur les objectifs; il réaffirme que la Mongolie souhaite être l'un des pays-pilotes dans lesquels de nouveaux engagements seront incorporés dans les cibles utilisées pour donner suite à la Déclaration du Millénaire, en particulier l'engagement concernant l'objectif relatif à un emploi plein et productif et à un travail décent pour tous, proposé par le Secrétaire général.

36. En conclusion, l'intervenant dit que la Mongolie apprécie hautement sa coopération avec l'ONUDI dans les trois domaines prioritaires thématiques de cette organisation et espère que le programme intégré de l'ONUDI, en cours d'établissement, sera achevé dans les meilleurs délais.

37. **M^{re} Celestino Migliore** (Observateur du Saint-Siège) note que l'élimination de la pauvreté est reconnue à juste titre comme la pierre angulaire du programme général de développement de l'Organisation des Nations Unies. Il se félicite donc des succès évoqués par le Secrétaire général dans ses rapports sur la célébration de l'Année internationale du microcrédit et de la première Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

38. Cette dernière manifestation s'inspire de la tenue à Paris, en 1987, d'une manifestation réunissant 100 000 personnes, en conséquence de laquelle on a davantage pris conscience sur le plan international que la pauvreté résulte souvent de violations des droits de l'homme. Si la charité et la protection sociale seront toujours nécessaires pour aider les plus pauvres, la nouvelle optique qui établit une relation entre les droits de la personne et l'atténuation de la pauvreté font de cette dernière une obligation juridique tout autant que morale. Les pauvres ont les mêmes droits que les autres en matière de justice, de travail décent, de nourriture suffisante, de santé et d'éducation, conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme et à d'autres instruments internationaux. Toutefois, les pauvres étant fréquemment exclus de la société, leur capacité d'assurer la réalisation de ces droits est limitée. La Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté peut jouer un rôle

important en sensibilisant le public et en persuadant les responsables politiques de mettre l'élimination de la pauvreté au cœur de leurs programmes juridiques et sociaux.

39. Pendant l'année écoulée, le Saint-Siège a organisé trois conférences internationales d'étude concernant ces questions, à savoir « Les femmes, le développement et la paix », « Le microcrédit et la lutte contre la pauvreté » et « La lutte contre la corruption ».

40. La nourriture et l'eau ne sont pas des luxes mais des moyens fondamentaux de préserver la vie. Les trois-quarts des pays du monde sont des États parties au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, qui reconnaît le droit fondamental de chacun à la nourriture, à l'habillement et au logement. Toutefois, malgré les efforts parfois herculéens déployés par des organismes comme le Programme alimentaire mondial, les administrations nationales et internationales ne répondent toujours pas aux besoins de nombreuses centaines de millions de personnes. Près d'un sixième de la population mondiale a faim et un enfant meurt de faim toutes les cinq secondes : l'humanité ne peut guère être fière de ce palmarès.

41. Le droit au développement, qui prête parfois à controverse, doit être mis en œuvre au moyen de ressources accrues, bien que l'on fasse souvent état du manque de ressources pour éviter de reconnaître ce droit. Le Groupe de travail sur le droit au développement du Conseil des droits de l'homme a récemment appris que le Conseil a souscrit à ses recommandations concernant la réalisation du droit au développement. Il est à espérer que cet aval permettra de progresser sur la voie de la réalisation de tous les droits de l'homme des pauvres et de l'élimination de la pauvreté.

42. **M. Lwin** (Myanmar) dit que la Déclaration du Millénaire exprime clairement la détermination des pays de favoriser le développement général de la communauté mondiale. Certains progrès notables ont été réalisés, mais l'évolution économique actuelle et les défis posés par la mondialisation créent des disparités économiques et sociales auxquelles il faudra remédier pour que les pays en développement atteignent leurs objectifs de développement du Millénaire. La célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté le 17 octobre a rappelé de manière opportune qu'il convient d'atténuer

la pauvreté, puis de l'éliminer pour que le monde réalise l'objectif consistant à diminuer de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes dont le revenu quotidien est inférieur à un dollar.

43. Le Myanmar a enregistré des succès notables dans la réalisation de ses programmes nationaux de développement, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'infrastructure et de l'agriculture. Dans sa campagne d'élimination de la pauvreté, il a désigné 24 zones de développement social aux fins d'un développement équitable et équilibré dans le pays. Le Myanmar, dont l'économie est fondée sur l'agriculture, accorde la priorité aux projets de développement visant à stimuler le secteur agricole, en particulier les zones frontalières et éloignées.

44. Le développement industriel est un autre élément important de la stratégie de développement du Myanmar. Des zones industrielles ont été créées dans le pays, pour renforcer la capacité industrielle, créer des possibilités d'emploi et aider à améliorer les niveaux de vie tout en comblant l'écart en matière de développement entre les régions.

45. La célébration de l'Année internationale du microcrédit en 2005, qui visait à faire mieux comprendre le microcrédit et le microfinancement au public et à promouvoir un système financier adapté aux pauvres s'inscrit pleinement dans l'objectif d'élimination de la pauvreté. Le Myanmar utilise le microcrédit et le microfinancement pour appuyer des projets d'atténuation de la pauvreté, en particulier des projets visant à améliorer la vie des communautés d'exploitants agricoles et à accroître la production agricole.

46. **M. Khammanichanh** (République populaire démocratique lao) constate qu'un tiers de la population mondiale survit actuellement avec moins d'un dollar par jour et ne dispose que d'un accès limité, voire nul, aux services sociaux de base, en particulier ceux concernant la santé et l'éducation. Toutes les cinq minutes, un enfant meurt avant d'atteindre l'âge de 5 ans. Tout en reconnaissant certains succès des pays les moins avancés et de leurs partenaires de développement dans la réalisation du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la Décennie 2001-2010 (Programme d'action de Bruxelles), de nombreuses délégations sont préoccupées par l'absence d'avancées concernant la

réalisation des engagements contenus dans le Programme d'action, en conséquence de quoi il est peu vraisemblable que les objectifs du Millénaire seront réalisés.

47. Les pays doivent redoubler leurs efforts concertés pour éliminer la pauvreté. Les pays développés devraient honorer intégralement et rapidement leurs engagements concernant l'APD et l'allègement de la dette, ouvrir leurs marchés et accroître les transferts de technologie. À cet égard, l'intervenant salue l'évolution positive récente des politiques de certains pays développés, en particulier des membres de l'Union européenne, et notamment les initiatives visant à rechercher des sources novatrices de financement aux fins du développement. Il y a également lieu de se féliciter de l'appui et de l'assistance fournis par les pays en développement eux-mêmes aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral.

48. En sa qualité de pays moins avancé sans littoral, la République démocratique populaire lao ne ménage aucun effort pour concrétiser ses engagements. Le Programme d'action de Bruxelles a été intégré dans la stratégie socioéconomique décennale du pays (2001-2010). En 2003, les pouvoirs publics ont lancé la Stratégie nationale de croissance et d'élimination de la pauvreté, qui met l'accent sur le développement général dans les secteurs essentiels de l'agriculture et de la sylviculture, de l'éducation, de la santé et de l'infrastructure socioéconomique. Le sixième Plan quinquennal de développement socioéconomique (2006-2010) qui vient d'être adopté constitue un cadre aux fins de la réalisation intégrale et effective des objectifs et cibles de la Stratégie, en vue de la réalisation de l'objectif général, cesser d'appartenir à la catégorie des pays les moins avancés en 2020.

49. Au cours des cinq dernières années, la réalisation des objectifs du Millénaire a enregistré des progrès relativement réguliers en République démocratique populaire lao, mais divers défis persistent. En particulier, le taux de mortalité infantile et maternelle demeure élevé par rapport à celui d'autres pays de la région et le VIH/sida et d'autres maladies comme le paludisme continuent à constituer de graves menaces. Ces défis sont aggravés par d'autres obstacles tels que la faible capacité en matière de ressources humaines, le manque de moyens et le recours à l'APD pour financer des programmes de développement. En outre, d'autres difficultés liées par exemple au manque d'efficacité et à l'inadéquation de l'infrastructure rendent la

République démocratique populaire lao peu attrayante pour l'investissement étranger. La République démocratique populaire lao doit encore faire beaucoup pour atteindre ses objectifs ultimes de développement national et la communauté internationale devrait accroître son assistance financière et technique à cet effet.

50. **M. Manor** (Israël) explique que le Centre MASHAV de coopération internationale, qui fait partie du Ministère israélien des affaires étrangères, a pour objectif de partager les compétences et les techniques qui ont aidé Israël sur la voie du développement. Depuis sa création en 1958, le MASHAV a été actif dans plus de 140 pays et a contribué à l'élimination de la pauvreté et à l'atténuation de la détresse humaine, en fournissant une formation concernant les problèmes socioéconomiques en Israël et à l'étranger.

51. En 1961, le MASHAV a créé le Centre international de formation Golda Meir Mont Carmel aux fins d'une spécialisation dans les problèmes d'équité entre les sexes et concernant le rôle des femmes dans le développement. Nombre des activités de formation du Centre, fondées sur la prise de conscience du fait que les femmes pauvres ne peuvent accéder au pouvoir et aux ressources financières qui leurs permettraient de gérer efficacement leur vie quotidienne, visent à éliminer la pauvreté en favorisant le développement de microentreprises ainsi que de petites et moyennes entreprises. En s'inspirant de modèles, en utilisant les meilleures pratiques et en constituant des réseaux associant des femmes d'affaires, le Centre favorise une culture des affaires plus sensible à l'équité entre les sexes.

52. Les programmes de microcrédit ayant contribué à ce que des personnes échappent à la pauvreté, le Centre offre régulièrement des activités de formation concernant l'élimination de la pauvreté. Les activités spécifiques organisées pour célébrer l'Année internationale du microcrédit en 2005 ont compris l'organisation en Israël d'ateliers sur le microcrédit destinés à des centaines de participants d'Afrique, d'Asie, d'Europe et d'Amérique latine; en 2006, un atelier sur le microcrédit et les systèmes d'appui destinés aux femmes a été organisé au Centre, sous les auspices du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale. Le microcrédit joue sans nul doute un rôle essentiel dans de nombreuses stratégies d'organismes donateurs concernant l'équité entre les sexes et le

développement, en raison de son importance pour l'élimination de la pauvreté extrême. Récemment, la relation existant entre le microcrédit et l'élimination de la pauvreté a été légitimée à l'occasion de la remise du Prix Nobel de la paix à Muhammed Yunus et à la Grameen Bank.

53. **M. Bodini** (Saint-Marin) constate que si Saint-Marin jouit actuellement de l'un des niveaux de vie les plus élevés d'Europe, tel n'était pas le cas il y a 40 ou 50 ans, lorsque ses ressortissants devaient émigrer dans d'autres pays pour trouver des emplois. En conséquence, Saint-Marin est très sensible à la question de la pauvreté. Son parlement s'est associé avec plaisir à la proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté le 17 octobre et a demandé aux pouvoirs publics de refuser toutes les formes d'injustice sociale et de rechercher des solutions appropriées au moyen d'un dialogue entre les nations.

54. La pauvreté n'est pas simplement une manifestation d'une répartition inégale des possibilités : elle constitue aussi une violation des droits de l'homme. De fait, dans la pauvreté, il est pratiquement impossible d'exercer les droits à la liberté, au logement, à la sécurité sociale et à l'éducation ou le droit de voter et de participer à la conduite des affaires publiques. Le rapport du Secrétaire général sur l'importance cruciale de l'emploi pour l'élimination de la pauvreté (A/60/314) souligne à juste titre que l'emploi est le maillon manquant dans l'équation croissance et réduction de la pauvreté.

55. Le chômage est un problème crucial dans les pays en développement. Les jeunes, même lorsqu'ils trouvent des emplois, perçoivent de faibles salaires et ne disposent pas d'une protection sociale adéquate. Toutefois, le manque d'emplois décents constitue également un problème dans le monde développé, où la persistance d'emplois au titre de contrats temporaires assortis d'une faible rémunération, d'une protection sociale faible voire nulle, d'une formation minimale et où il n'est pas possible de faire entendre son opinion, indique clairement qu'on ne saurait assimiler le fait d'avoir un emploi à celui d'avoir un emploi décent. De fait, les troubles sociaux enregistrés dans certains pays européens démontrent que la pauvreté constitue également un problème grave dans le Nord, est source d'exclusion sociale, d'une perte de la dignité, de colère

et de tensions qui, si on n'y remédie pas, pourront être à l'origine de violences débridées.

56. Les politiques prises en la matière devraient être guidées par l'approche fondée sur les droits de l'homme, qui exigent qu'une attention soit portée au processus de développement autant qu'à ses résultats. L'atténuation de la pauvreté devrait être mesurée au moyen d'un ensemble plus large d'indicateurs. La croissance économique d'un pays n'est pas l'unique indicateur de progrès, car dans de nombreux pays développés et de pays récemment industrialisés, il existe des groupes importants de personnes extrêmement pauvres, alors que certaines minorités s'enrichissent encore davantage. En conséquence, l'accès à l'éducation et à la sécurité sociale devrait faire partie intégrante des mécanismes utilisés pour l'élimination de la pauvreté.

57. Un problème encore plus cruel est que la pauvreté frappe plus particulièrement les femmes : les activités économiques des femmes demeurent hautement concentrées dans des emplois de qualité médiocre, faiblement rémunérés et peu productifs. En outre, un pourcentage élevé des emplois du secteur non structuré sont occupés par les femmes qui disposent d'un accès limité à la sécurité de l'emploi et d'encore moins de prestations sociales.

58. L'élimination de la pauvreté n'est pas une oeuvre de bienfaisance mais une obligation morale pour l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et la société civile. Elle exige un attachement constructif, un suivi permanent et la coopération internationale, conjointement avec la participation des pauvres.

59. **M. Wagle** (Népal) dit que le Népal considère la pauvreté comme un problème complexe englobant des aspects économiques, sociaux et humains, qui exige l'emploi d'une optique intégrée aux niveaux local, national, régional et international. Le rapport du Secrétaire général a examiné à juste titre les relations entre la pauvreté et les droits de l'homme. Le Népal souscrit à la vue selon laquelle l'élimination de la pauvreté est une obligation commune, plutôt qu'un acte de bienfaisance.

60. La première Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté et la célébration de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté ont offert l'occasion de partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés, de favoriser la coopération entre parties prenantes et de prior

instamment les gouvernements et la communauté internationale d'axer leur attention sur les priorités politiques fondées sur les besoins et à long terme.

61. L'élimination de la pauvreté est l'unique objectif de l'actuel plan de développement du Népal, dans le cadre stratégique duquel ont été inclus les objectifs du Millénaire. Le Népal est déterminé à mettre en œuvre des plans et des programmes pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire en améliorant l'action des pouvoirs publics et en associant toutes les parties prenantes aux efforts réalisés. On s'emploie en priorité à faire en sorte que les programmes économiques soient favorables aux pauvres et n'excluent personne.

62. L'agriculture, base de l'économie du pays, pâtit d'une faible productivité et du manque d'orientation commerciale. Le développement de l'infrastructure rurale et la modernisation de l'agriculture sont cruciaux pour améliorer la situation des pauvres ruraux. En conséquence, le Gouvernement népalais a concentré ses investissements dans les domaines concernant l'amélioration de la protection sociale des exploitants agricoles marginaux et le développement des aspects commerciaux de l'agriculture.

63. Le Népal est sur la bonne voie en ce qui concerne la réalisation de la plupart des objectifs de développement du Millénaire, y compris pour ce qui est de réduire de moitié la pauvreté extrême et la faim. La pauvreté est passée de 42 % en 1996 à 31 % en 2004. Toutefois, il ne sera pas possible de réaliser les objectifs du Millénaire en suivant une politique d'investissements traditionnelle. Il est essentiel de déployer des efforts vigoureux à l'échelon national et d'accroître l'appui international. Une récente évaluation des besoins a établi une projection selon laquelle il faudrait disposer de 7,9 milliards de dollars supplémentaires au cours des 10 ans à venir. Compte tenu du niveau actuel de mobilisation des ressources internationales, l'appui financier des partenaires de développement devrait doubler pour combler ce déficit. Le Népal prie instamment la communauté internationale d'appuyer davantage ses efforts en matière d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

64. La célébration de l'Année internationale du microcrédit en 2005 a sensibilisé le public à l'importance du microfinancement, de l'entrepreneuriat local et des initiatives locales. Alors que le manque de ressources entrave le processus de développement

national, le microfinancement est devenu un mécanisme positif permettant à la population rurale d'accélérer ses efforts de développement collectif.

65. En dépit d'une volonté et d'efforts collectifs, l'amélioration du sort des personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans de nombreux pays moins avancés laisse beaucoup à désirer. La pauvreté, la faim et la maladie continuent à paralyser la vie des pauvres du monde, qui continuent à lutter pour satisfaire leurs besoins fondamentaux quotidiens. L'élimination de la pauvreté demeure donc le plus important défi que doit relever l'humanité.

66. **M. Saad** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que la pauvreté est une forme de marginalisation, un affront à la dignité humaine et une menace directe aux droits sociaux, économiques et politiques de la personne. La marginalisation économique et sociale qu'elle cause est directement liée à la marginalisation politique et démocratique. En dépit des efforts de la communauté internationale, la pauvreté s'est même accrue ces dernières années dans certains pays moins avancés, en raison de graves crises économiques, de catastrophes naturelles, de maladies et de la vulnérabilité de leurs économies.

67. Certains considèrent que la mondialisation permet de résoudre facilement le problème de la pauvreté, mais celle-ci n'a bénéficié qu'aux pays riches. Elle a creusé l'écart entre les pays riches et les pays pauvres, accru la dépendance économique des pays pauvres et limité leur potentiel de développement. L'endettement étranger continue à être un fardeau lourd qui ponctionne les ressources de nombreux États, aggrave leur situation économique et encourage les migrations. En raison du caractère injuste et discriminatoire du système commercial international, les pays en développement et les pays les moins avancés n'ont aucune influence sur les échanges internationaux et ne peuvent pas trouver de débouchés pour leurs produits en raison des régimes protectionnistes adoptés par les pays riches, en particulier dans le secteur agricole.

68. Pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire, la communauté internationale doit assumer ses responsabilités envers les pays en développement en améliorant les programmes de développement et en mettant en œuvre des réformes économiques, axées sur la production agricole. Elle doit aussi développer l'assainissement et l'éducation et encourager

l'importation des médicaments nécessaires à des prix raisonnables pour résoudre le problème des maladies endémiques dans les pays en développement.

69. Il n'est pas impossible de parvenir à une réduction notable de la pauvreté si l'on fait preuve de la volonté politique nécessaire et si l'on applique de manière coordonnée les décisions prises lors de conférences et de sommets des Nations Unies. La Jamahiriya arabe libyenne a lancé un projet destiné aux jeunes et aux femmes en Afrique et aide à financer des programmes de coopération Sud-Sud. Elle fabrique des médicaments et des vaccins pour aider à soigner les maladies endémiques en Afrique et collabore avec des pays d'Afrique subsaharienne pour réaliser des projets agricoles. Les débats qu'elle a tenus avec les dirigeants d'autres pays d'Afrique au sujet de l'agriculture et de l'alimentation en eau ont permis d'élaborer des recommandations visant à aider ces pays à accroître leur production agricole. Elle a également aidé à créer et à financer des institutions financières internationales s'intéressant à l'Afrique subsaharienne, afin de financer des projets relatifs aux secteurs de production public et privé dans ces pays.

70. **M. Karageorgiades** (Observateur de l'Ordre souverain militaire hospitalier de Malte) dit que la pauvreté est la négation du développement et que des mesures de lutte contre la malnutrition et d'amélioration des services de santé et de logement aident à éliminer la pauvreté, en particulier si elles sont fondées sur la solidarité. Depuis plus de 900 ans, l'élimination de la pauvreté et le principe de la solidarité ont été au cœur des activités de l'Ordre souverain militaire hospitalier de Malte, qui œuvre dans plus de 120 pays dans les domaines médical, social et humanitaire. L'Ordre opère en partenariat étroit avec les États Membres, les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales locales et internationales. Le fait qu'un grand nombre d'États Membres reconnaissent son statut neutre et apolitique lui permet de réaliser des opérations humanitaires dans des circonstances où d'autres organisations ne pourraient intervenir qu'avec difficulté. L'Ordre est convaincu qu'il peut continuer à jouer un rôle important dans les domaines de l'assistance humanitaire et du développement et est toujours prêt à se familiariser avec les initiatives de l'Organisation des Nations Unies et à améliorer les efforts qu'il déploie pour promouvoir le développement humain.

Point 56 de l'ordre du jour : Groupes de pays en situation particulière (suite) (A/61/486)

- a) **Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (suite)** (A/61/82-E/2006/74, E/2006/74/Corr.1, A/61/162, A/61/173, A/61/173/Corr.1, A/61/323 et A/61/117)
- b) **Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit (suite)** (A/61/302, A/61/126 et A/61/181)

71. **M. Owoaje** (Nigéria) dit que le Programme d'action de Bruxelles demeure un cadre essentiel pour coopérer avec les pays les moins avancés et promouvoir leurs objectifs. L'examen d'ensemble à mi-parcours de la mise en œuvre du programme à laquelle il a été récemment procédé a donc été très opportun et la participation des États Membres et d'autres membres de la communauté internationale a témoigné du désir commun d'améliorer la situation socioéconomique des pays les moins avancés.

72. Bien que les rapports dont la Deuxième Commission est saisie reflètent des progrès modestes s'agissant des indicateurs macroéconomiques, de la gouvernance, des réformes humaines et institutionnelles, du développement des infrastructures et des efforts visant à résoudre les problèmes environnementaux, tous les pays les moins avancés n'ont pas enregistré ces avancées. Le principal problème réside dans le fait que les partenaires de développement n'ont pas accompagné leurs expressions d'appui par les ressources et politiques nécessaires dans les domaines de la dette, du commerce et des investissements, en particulier en prenant des mesures spécifiques pour promouvoir les objectifs du Programme d'action de Bruxelles.

73. Le Nigéria salue l'appui soutenu du Secrétaire général à la coopération Sud-Sud, mécanisme qui permet de relever les défis du développement des pays les moins avancés. Au fil des ans, le Nigéria a poursuivi son programme d'assistance concernant les pays les moins avancés d'Afrique dans le cadre de mécanismes

bilatéraux, sous-régionaux et régionaux. Dans le cadre de son programme de coopération et d'assistance technique, il a accru son appui aux fins du renforcement des capacités dans des secteurs tels que la médecine, le droit, les soins infirmiers et l'enseignement et a également coopéré avec ses voisins dans le cadre de la Commission du bassin du lac Tchad et de l'Autorité du bassin du Niger. En outre, dans le cadre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il poursuit ses efforts dans les domaines de l'énergie, des communications et des routes.

74. Le Nigéria prie instamment les partenaires de développement de répondre rapidement aux besoins particuliers des pays les moins avancés. En particulier, il conviendrait de prendre des mesures ciblées pour accroître notablement le volume et la qualité de l'APD, améliorer le renforcement des capacités et accroître l'appui aux fins du développement rural et agricole. Ces mesures devraient être complétées par une réforme véritable du commerce mondial, visant à améliorer l'accès des marchandises originaires des pays les moins avancés aux débouchés mondiaux et par des mesures visant à résoudre les problèmes posés par le fardeau considérable de la dette. Enfin, la communauté internationale doit faire preuve de davantage de volonté politique et de détermination s'agissant des buts et objectifs du Programme d'action de Bruxelles.

75. **M^{me} Mammadova** (Azerbaïdjan) dit que le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty présente un tableau utile des efforts déployés dans le monde pour répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral. Le rapport montre clairement que la performance économique de ces pays reste faible et que leurs indicateurs macroéconomiques reflètent les incidences des facteurs géographiques. La communauté internationale devrait continuer à aider ces pays dans les efforts qu'ils déploient pour s'intégrer à l'économie mondiale, mettre l'accent sur les efforts d'assistance en matière de diversification des exportations, de renforcement des capacités institutionnelles et d'amélioration de l'accès aux débouchés.

76. Une coopération efficace en matière de transport en transit requiert un examen permanent de l'efficacité des activités de transit. À cet égard, la délégation azerbaïdjanaise se félicite des efforts déployés par les commissions régionales de l'ONU pour renforcer la législation internationale visant à faciliter et à

développer le transport. Des mesures internationales d'appui sont indispensables à l'application effective du Programme d'action d'Almaty et les questions de facilitation des échanges et d'amélioration de l'accès aux débouchés demeurent essentielles pour les pays sans littoral et les pays en développement, qui demandent que soient reprises d'urgence les négociations de Doha.

77. Le Gouvernement azerbaïdjanais a pris un certain nombre de mesures en vue de mettre en œuvre le Programme d'action d'Almaty, avec l'appui de la Banque mondiale et d'autres organismes donateurs. Des activités considérables ont été réalisées dans le domaine de la construction de postes-frontière et de l'amélioration de la logistique et de l'infrastructure au sein des entités chargées de contrôler les passages à la frontière. Le développement et l'entretien de l'infrastructure demeurent une priorité absolue et un certain nombre de projets importants ont été réalisés pour améliorer les liaisons routières et ferroviaires régionales. En particulier, l'achèvement rapide du projet de voies ferrées Kars-Tbilisi-Bakou revêt une importance capitale pour l'Azerbaïdjan, qui espère également achever la restructuration de la gare maritime de Bakou d'ici la fin de 2006. L'Azerbaïdjan a également achevé de reconstruire l'aéroport de Nakhchivan, qui revêt une importance vitale pour cette région, séparée du reste de l'Azerbaïdjan par le territoire de l'Arménie.

78. Pour terminer, la délégation azerbaïdjanaise souhaite souligner l'importance du prochain examen du Programme d'action d'Almaty et demande au système des Nations Unies d'appuyer les efforts préparatoires déployés par les gouvernements pour procéder à un examen complet de l'état d'avancement du programme.

79. **M. Chem** (Cambodge) dit que la détermination collective des partenaires en développement et des pays les moins avancés demeure cruciale s'agissant des efforts déployés pour relever les défis redoutables du développement dans le monde. Une paix et une stabilité prolongées sont essentielles pour le développement durable. En 2005, le Gouvernement cambodgien a adopté un plan national de développement stratégique en vue d'orienter les efforts de développement et les stratégies de lutte contre la pauvreté au cours des cinq prochaines années. Pour stimuler l'économie du pays et améliorer sa compétitivité sur le marché mondial, le Gouvernement cambodgien continue à accorder la priorité au développement des ressources humaines et des capacités institutionnelles, à l'élimination des

goulets d'étranglement d'ordre procédural et institutionnel et à la promotion de la coopération régionale et sous-régionale. En conséquence de ces efforts, le Cambodge est bien placé pour réaliser l'objectif consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

80. La population des pays en développement continue à connaître des défis insurmontables : 1,3 milliard de personnes survivent avec moins d'un dollar par jour et une autre tranche de 1,8 milliard de personnes disposent de moins de deux dollars par jour. Il convient donc d'honorer tous les engagements pris lors de conférences et de sommets internationaux de manière globale et coordonnée. Ces engagements concernent l'accès aux marchés, les subventions agricoles des pays développés et le partage des connaissances et du savoir-faire technique. Le Cambodge salue l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement mais continue à prier instamment les pays développés d'honorer leur engagement consistant à allouer 0,7 % de leur PIB à l'APD à l'intention des pays en développement d'ici à 2015 et un pourcentage compris entre 0,215 et 0,25 % aux pays les moins avancés. La communauté internationale doit agir de concert, le plus rapidement possible. Le développement ne saurait être durable si les inégalités continuent à s'accroître aussi rapidement.

81. **M. Sadykov** (Kazakhstan) souscrit à la conclusion du rapport du Secrétaire général (A/61/302) selon laquelle les efforts d'intégration économique régionale et les accords sous-régionaux et bilatéraux concernant le transit et la coopération jouent un rôle critique dans la mise en place de réseaux de transport en transit efficaces. Il souscrit également à l'opinion selon laquelle il faudrait renforcer le rôle des organisations régionales et sous-régionales dans le suivi et l'évaluation de l'application du Programme d'action d'Almaty à leurs niveaux respectifs. Ce processus serait largement facilité par un renforcement de la coopération entre le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement d'une part et les organisations régionales et sous-régionales de l'autre.

82. Le Kazakhstan appuie pleinement les efforts de relèvement et de reconstruction des pays en développement sans littoral qui viennent de sortir d'un conflit. Il salue la décision prise par l'Afghanistan de constituer un comité de facilitation des échanges et des

transports pour simplifier et harmoniser les procédures de passage aux frontières et accroître l'efficacité des opérations en transit. La participation de l'Afghanistan à des projets et programmes économiques régionaux serait bénéfique à tous les pays de la région de la grande Asie centrale. La délégation kazakhe se félicite des activités déployées par les commissions régionales des Nations Unies pour appuyer la facilitation des échanges, l'accession à l'Organisation mondiale du commerce et la facilitation du passage des frontières pour les pays en développement sans littoral de la région. Le Kazakhstan accorde une grande importance en particulier à la mise en œuvre des accords intergouvernementaux concernant le réseau de la Route d'Asie et le réseau ferroviaire transasiatique mis au point dans le cadre de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

83. Un dialogue effectif associant les milieux d'affaires des pays en développement sans littoral, les pays de transit, les milieux d'affaires extérieurs et les organisations financières internationales et régionales aux fins de l'application du Programme d'action d'Almaty revêt une importance cruciale. Le Kazakhstan continue à prendre des mesures concrètes pour appliquer le Programme d'action. Il œuvre également aux fins de la création d'une union des États d'Asie centrale, étant donné que l'intégration régionale est nécessaire à la réussite du développement de tous les pays de la région. Il est important d'appliquer le Programme d'action d'Almaty en temps voulu et avec efficacité et de tenir compte des intérêts des pays en développement sans littoral dans le développement du transport en transit, la promotion des échanges et les efforts visant à accéder aux marchés mondiaux.

Point 40 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite)
(A/C.2/61/L.13/Rev.1)

Projet de résolution intitulé « : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

84. **La Présidente** fait savoir à la Commission que le projet de résolution A/C.2/61/L.13/Rev.1 n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

85. **M. Edrees** (Égypte), présentant le projet de résolution, dit que l'Afrique du Sud, le Brunei Darussalam, Cuba, l'Indonésie, la Jordanie, la Malaisie, le Pakistan et la République bolivarienne du Venezuela souhaitent se joindre aux auteurs du projet.

86. Les révisions ci-après ont été apportées au projet A/C.2.61/L.13 : au neuvième alinéa, le mot « gravement » a été supprimé; au dixième alinéa, l'expression « l'anéantissement de terres cultivées » a été supprimée et au treizième alinéa, le membre de phrase « du fait qu'il prive le peuple palestinien de ses ressources naturelles et a de graves effets sur sa situation économique et sociale » a été révisé comme suit : « et de ses graves effets sur la situation économique et sociale du peuple palestinien ».

87. L'introduction du projet de résolution coïncide avec la perpétration d'un nouveau massacre à l'encontre le peuple palestinien : il incombe à l'Organisation des Nations Unies de mettre fin à ses souffrances et à l'occupation israélienne. M. Edrees espère que les États Membres appuieront vigoureusement le projet de résolution.

88. **M. Manor** (Israël), dans une déclaration générale, souligne qu'il est de l'intérêt d'Israël d'améliorer l'état de l'économie palestinienne, à l'avantage des deux parties. Juste quelques années auparavant, une coopération économique israélo-palestinienne réussie a permis de créer des emplois en Israël pour plus de 150 000 Palestiniens, dont les revenus ont constitué une proportion importante du revenu total de la population active palestinienne. Malheureusement, la résolution tendancieuse dont la Commission est saisie ne contribuera nullement à instaurer un climat de stabilité et de sécurité susceptible de promouvoir la coopération économique entre Israéliens et Palestiniens; elle ne contribuera pas non plus au processus de paix dans la région ni à atténuer la situation sur le terrain. On n'améliorera pas le niveau de vie de la population palestinienne en jouant avec les mots. Toutes les formes de coopération nécessitent la bonne volonté et la confiance mutuelles des deux parties. On ne peut parvenir à rien en aliénant une partie et, en conséquence, la résolution tendancieuse ne donnera pas de résultats. L'adoption d'une nouvelle résolution anti-israélienne ne

donnera pas le moindre réconfort à la population palestinienne souffrante.

89. Le projet de résolution passe entièrement et délibérément sous silence la principale cause de la grave situation de l'économie palestinienne, à savoir les activités terroristes perpétrées par le Gouvernement du Hamas. Ses politiques de terreur et de haine entravent la coopération dans de nombreux domaines, dont l'économie. On ne parviendra à améliorer la situation économique des territoires occupés que si les conditions fondamentales nécessaires à la paix y existent. Aussi longtemps que le Gouvernement du Hamas poursuivra sa politique de terreur à l'encontre de citoyens israéliens et fera litière des trois points de référence fixés par la communauté internationale - renonciation à la violence, reconnaissance d'Israël et acceptation des accords signés antérieurement - il n'y aura pas de coopération économique.

90. La situation économique dans le territoire palestinien ne résulte pas d'une catastrophe naturelle mais de catastrophes imputables à l'homme. Le Hamas a, à plusieurs reprises, fait état de son attachement au bien-être du peuple palestinien, dont il est devenu officiellement responsable au début de 2006. Cette organisation est à l'origine des actes terroristes contre Israël et est donc pleinement responsable de l'absence de coopération économique avec la population palestinienne et de la détérioration de sa situation économique.

91. Aucun paragraphe du dispositif du projet de résolution ne contribuera à ce que les parties soient plus à même de modifier la situation économique. La seule mesure à prendre est la cessation complète des activités terroristes à l'encontre d'Israël et la reprise des négociations de paix de bonne foi. Israël votera contre le projet de résolution et demande à tous ceux qui souhaitent réellement contribuer au processus de paix dans la région de le rejeter.

92. **M^{me} Interiano** (El Salvador) expliquant son vote avant que le projet soit mis aux voix, dit que la délégation salvadorienne votera pour le projet de résolution sur la base de principes universellement reconnus et en particulier du droit du peuple palestinien à contrôler ses ressources naturelles. Toutefois, le projet de résolution aurait dû être plus équilibré pour favoriser le dialogue entre les deux parties, mettre fin à la violence mutuelle et parvenir à une solution pacifique

qui reconnaît le droit des deux parties de vivre dans des frontières sûres, internationalement reconnues.

93. *Il est procédé au vote enregistré sur le projet de résolution A/C.2/61/L.13/Rev.1.*

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cap-Vert, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guyana, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Moldova, Monaco, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nîger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sénégal, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Thaïlande, Timor-Leste, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zimbabwe.

Votent contre :

Australie, États-Unis d'Amérique, Îles Marshall, Israël, Micronésie (États fédérés de), Palaos.

S'abstiennent :

Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Haïti, Nauru, Ouganda,

94. *Le projet de résolution A/C.2/61/L.13/Rev.1 est adopté par 141 voix contre 6, avec 6 abstentions.**

95. **M. Huimasalo** (Finlande), expliquant le vote après que le projet ait été mis aux voix au nom de l'Union européenne, des pays en voie d'accession, la Bulgarie et la Roumanie, des pays candidats, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, des pays du processus de stabilisation et d'association, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie ainsi que de la Norvège, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que les pays intéressés ont voté pour le projet de résolution parce qu'ils estiment que les ressources naturelles d'un territoire saisi par la force des armes ne devraient pas être utilisées par la puissance occupante de manière inappropriée ou illicite.

96. L'Union européenne réaffirme que la Quatrième Convention de Genève est applicable aux territoires occupés. Toutefois, les problèmes évoqués dans le projet de résolution devraient être réglés dans le cadre des négociations permanentes du processus de paix au Moyen-Orient. L'Union européenne demeure déterminée - en coopération avec ses partenaires du Quatuor et du monde arabe - à aider les parties à parvenir à une solution finale du conflit du Moyen-Orient. En conséquence, il ne faut pas considérer que la résolution qui vient d'être adoptée porte atteinte aux résultats de ces négociations ou préjuge de ceux-ci.

97. La position de l'Union européenne concernant la barrière de séparation et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le Territoire palestinien occupé demeurent inchangés.

98. **M. Mally** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation appuie depuis longtemps les besoins humanitaires et les aspirations légitimes du peuple palestinien. Le Président Bush a clairement précisé que l'objectif des États-Unis est que deux États démocratiques souverains - Israël et la Palestine - vivent conjointement dans la paix et la sécurité. Le

* La délégation du Brunei Darussalam a fait savoir ultérieurement à la Commission qu'elle avait l'intention de voter pour le projet de résolution.

Gouvernement de l'Autorité palestinienne, qui n'est pas parvenu à renoncer à la terreur, à reconnaître Israël et à respecter les accords antérieurs, crée une situation difficile pour sa population et retarde les possibilités de revitaliser la feuille de route et de progresser vers l'objectif relatif à l'existence de deux États. En revanche, le Président Abbas est attaché à ces principes et à son programme de paix.

99. Les États-Unis n'ont pas pu appuyer le projet de résolution qui vient d'être adopté parce qu'il implique à tort l'Assemblée générale dans des questions qui doivent être résolues par les parties elles-mêmes dans le cadre de négociations relatives au statut permanent. Le libellé du projet de résolution est partial et tendancieux, impose des exigences à l'une des parties au conflit sans reconnaître les obligations des autres parties. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies, en tant que membre du Quatuor, devrait être d'appuyer les deux parties au conflit. Des résolutions comme celle dont il est question sapent la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies, qui doit être considérée comme un honnête médiateur dans le conflit. La Deuxième Commission ne devrait pas être utilisée pour présenter des vues partiales et déséquilibrées sur le conflit israélo-palestinien.

100. **M. Normandin** (Canada) est préoccupé par la situation humanitaire dans les territoires palestiniens et dit que la protection des ressources naturelles et le droit à ces ressources sont critiques pour la viabilité sociale et économique de tout futur État palestinien. Toutefois, le projet de résolution ne fait pas progresser la quête d'une solution durable au conflit israélo-arabe et le Canada a donc décidé de s'abstenir lors du vote.

101. La délégation canadienne réitère ses observations à propos de la référence à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Toute référence à cet avis devrait refléter sans équivoque son caractère non contraignant et ne devrait pas citer des éléments de cet avis sans faire référence, par souci d'équilibre, aux préoccupations d'Israël en matière de sécurité.

102. Enfin, M. Normandin réaffirme la position de sa délégation quant aux termes « caractère » et « statut » qui sont synonymes. Le mot « caractère » n'a pas de signification juridique en droit humanitaire international, y compris le droit international coutumier.

103. **M. Al-Ghanim** (Koweït) demande quelle délégation a demandé qu'il soit procédé à un vote

enregistré sur le projet de résolution A/C.2/61/L.13/Rev.1.

104. **La Présidente** dit que le vote enregistré a été demandé par les États-Unis d'Amérique.

105. **M. Hijazi** (Observateur de la Palestine), faisant une déclaration générale, dit que des voix isolées ont tenté de faire capoter le projet en faisant valoir que son thème et son libellé sont partiaux et déséquilibrés. Depuis 1972, la Deuxième Commission a adopté à plusieurs reprises des projets de résolution affirmant la souveraineté permanente du peuple palestinien sur ses ressources naturelles et demandant à Israël, puissance occupante, de cesser ces violations.

106. Malheureusement, Israël n'a tenu aucun compte de ces projets de résolution et a intensifié son abus des ressources naturelles. Les actes d'Israël sur le terrain - comme son agression continue contre le peuple palestinien et l'emploi de forces massives sans discernement - n'ont fait qu'entraver les efforts de paix. Le dernier incident a été un massacre au cours duquel 20 civils palestiniens, dont 11 enfants et huit femmes ont été tués. On peut également citer au nombre de ces actes des mesures illicites dans les territoires palestiniens occupés, la construction d'établissements de peuplement sur la Rive occidentale et la poursuite de la construction du mur, en mépris total du droit international et de la communauté internationale.

107. Les remarques faites par le représentant d'Israël sont insultantes et inacceptables. L'accusation selon laquelle le projet de résolution est dépourvu de pertinence et fait litière de la volonté de la communauté internationale, qui a tenté à maintes reprises d'assurer le respect du droit international et des principes défendus par l'Organisation des Nations Unies. Si l'on considère que le projet de résolution n'a aucun rapport avec les principes de l'Organisation des Nations Unies et les obligations de ses États Membres, l'intervenant se demande ce qui sera considéré pertinent.

108. L'accusation reflète la faillite de l'accusateur, qui a épuisé toutes les justifications dont il dispose pour continuer à ne tenir aucun compte de la communauté internationale et des lois qu'elle observe. L'Organisation des Nations Unies représente tous ses États Membres et les résolutions adoptées par ceux-ci sont pertinentes, parce qu'elles représentent leur volonté. Les résolutions ne peuvent pas être adaptées

aux préférences d'une minorité qui a choisi de ne pas s'associer au consensus international selon lequel l'Organisation des Nations Unies, ses résolutions et le droit international sont effectivement pertinents.

109. La communauté internationale, en adoptant le projet de résolution, a réaffirmé son attachement au droit international et aux droits qu'il établit. Le vote démontre également la détermination de la communauté internationale de faire en sorte que tous les États aient les mêmes droits et les mêmes responsabilités, démontrant qu'aucun État Membre ne peut enfreindre le droit international.

Point 52 de l'ordre du jour : Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement (suite)

(A/C.2/61/L.5 et L.34)

Projet de résolution intitulé « Mise en œuvre et suivi des textes issus de la Conférence internationale sur le financement du développement »

110. **La Présidente**, appelant l'attention sur le projet de résolution A/C.2/61/L.34, dit qu'il n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

111. **M^{me} Pliner** (Secrétaire de la Commission) note que les mots « Vice-Président » dans le titre du projet de résolution devraient être remplacés par le mot « Rapporteuse ».

112. **M^{me} Gomes** (Portugal), Rapporteuse, présentant le projet de résolution A/C.2/61/L.34 dit que le libellé est explicite. Elle note qu'il faudrait ajouter « , Qatar, » après le mot « Doha » au paragraphe 1.

113. *Le projet de résolution A/C.2/61/L.34, tel que révisé oralement, est adopté.*

114. *Le projet de résolution A/C.2/61/L.5 est retiré*

115. **M. Al-Kuwari** (Qatar) dit que l'entière coopération et la participation des pays en développement et d'autres partenaires sont nécessaires pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire, en particulier ceux des pays les moins avancés et des pays ayant des besoins particuliers. Il espère que la Conférence de suivi, initiative lancée par le Prince héritier du Qatar, stimulera les efforts de développement et contribuera à maintenir le consensus de Monterrey.

La séance est levée à 18 heures.